

CONSEIL MUNICIPAL DE MEOUNES-LES-MONTRIEUX

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2018
(Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le dix avril deux mil dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Méounes-lès-Montrieux, sous la présidence de M. Philippe DROUHOT, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENTS : M. Philippe DROUHOT, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Patricia VIGIER, Mme Colette LANGLET, M. Gérard PASIAN, M. Joël PERENON, Mme Simone CALLAMAND, Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, M. Pascal COGORDAN, M. Stéphane TRETOLA, Mme Irène KAUFMANN, M. Michel TOMAS, M. Joël GRILLASCA, Mme Charlotte CAMPANA.

EXCUSES : M. Erwan JAEN, Mme Nelly RICHARD.

ABSENTS : Mme Corinne GERFAGNON, Mme Sabine ROUHAUD, M. Alexandre GALL.

POUVOIRS :

De M. Erwan JAEN à M. Pascal COGORDAN

De Mme Nelly RICHARD à Mme Patricia VIGIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est désigné M. Jean-Martin GUISIANO (art. L2121-15 du CGCT)

DATE DE CONVOCATION : **3 avril 2018.**

PROCES VERBAL : le procès-verbal de la séance du 13 mars 2018 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des comptes de gestion 2017
2. Vote des comptes administratifs 2017
3. Affectation des résultats
4. Vote des budgets primitifs 2018
5. Vote des taux 2018
6. Vote des subventions aux associations
7. Vote de la subvention au CCAS
8. Vote des tarifs 2018
9. Approbation du règlement intérieur de la médiathèque
10. Convention de mise à disposition gracieuse d'un agent de la commune à l'APV pour l'accueil transports scolaires
11. Projets PUP
12. Demande de fonds de concours communautaires
13. Demande de subvention départementale
14. Demande de subvention FRAT
15. Adoption d'une motion présentée par l'AMRF relative à l'exercice des compétences eau et assainissement
16. Demande de subvention façade
17. Rapport des délégations
 - Droit de préemption urbain
18. Informations

19. Questions orales

1. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017

Le compte de gestion est le document comptable fourni par le receveur de la commune qui retrace toute l'exécution du budget 2017, la situation patrimoniale de la commune ainsi que la balance des comptes.

Ce document doit être en parfaite conformité avec la comptabilité de l'ordonnateur.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes de gestion 2017, budget principal et budget annexe.

2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le budget principal 2017 a été clôturé toutes sections confondues avec 2 564 319.86 € de recettes émises pour 2 633 344.04 € de dépenses réalisées, soit un déficit de 69 024.18 € qui soustrait de l'excédent antérieur de 700 965.75 €, avec une part affectée à l'investissement 2017 de 26 432.30 €, permet de clôturer l'année avec un excédent de 605 509.27 €

Le budget annexe 2017 a été clôturé toutes sections confondues avec 175 428.85 € de recettes réalisées pour 137 529.18 € de dépenses réalisées, soit un résultat en excédent de 37 925.57 € qui s'ajoute aux excédents antérieurs de 407 820.27 € pour clôturer l'exercice 2017 avec un résultat positif de 445 745.84 €.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes administratifs 2017, budget principal et budget annexe.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Pour le budget principal, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de capitaliser 155 702.44 € à l'investissement (article 1068), d'inscrire en report à nouveau 588 669.10 € en recettes de fonctionnement et 138 862.27 € en dépenses d'investissement.

Pour le budget annexe, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire en report à nouveau 104 981.05 € en recettes d'exploitation et 340 764.79 € en recettes d'investissement.

4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Le conseil municipal a voté à la majorité absolue le budget principal 2018 dont le volume total des crédits des différentes sections, équilibrées tant en dépenses qu'en recettes, s'établit ainsi :

- Montant total des dépenses ou recettes section de fonctionnement : 2 854 466.10 €
- Montant total des dépenses ou recettes section d'investissement : 1 526 232.12 €

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget annexe 2018 dont le volume total des crédits des différentes sections, équilibrées tant en dépenses qu'en recettes, s'établit ainsi :

- Montant total des dépenses ou recettes section d'exploitation : 187 658.05 €
- Montant total des dépenses ou recettes section d'investissement : 829 703.04 €

5. VOTE DES TAUX 2018

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 13 mars dernier et au vote du budget du point précédent, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour 2018.

Le produit fiscal attendu étant de : **1 080 4258 euros** (1 047 091 euros en 2017), ce produit emporte la définition des taux suivants pour 2018

- Taxe d'habitation : 12.24 %
- Taxe sur le foncier bâti 18.98 %

- Taxe sur le foncier non bâti 81.87 %

Pour mémoire le taux moyen communal au niveau départemental de la taxe d'habitation est de 23.94 % (sources DGFIP).

6. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité l'attribution des subventions 2018 aux associations, voir tableau en annexe.

7. VOTE DE LA SUBVENTION CCAS

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de 6 000 € pour le CCAS.

8. VOTE DES TARIFS 2018

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les nouveaux tarifs applicables à compter du 10 avril 2018.

9. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le règlement intérieur de la médiathèque et notamment la gratuité de l'inscription des familles pour l'emprunt des ouvrages ; en revanche, leur non-retour dans les délais est plus lourdement pénalisé.

10. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE D'UN AGENT DE LA COMMUNE À L'APV POUR L'ACCUEIL TRANSPORTS SCOLAIRES

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature de la convention avec l'agglomération Provence verte pour l'accueil transports scolaires.

11. PROJETS PUP

Le conseil municipal a approuvé à la majorité absolue la signature de conventions pour trois projets urbains partenariaux qui nécessitent une extension du réseau électrique pour un montant estimatif de 167 489.59 € à partager entre les pétitionnaires :

1. La création d'un lotissement de 10 lots situé au Midi de St-Lazare par la SARL LAUGIMA à raison de 72 821.56 €
2. La création d'un lotissement de 9 lots situés au Midi de St-Lazare par la SAS COLOMBIER Immobilier à raison de 65 539.40 €
3. La création d'un lotissement de 4 lots situés au Midi de St-Lazare par la SAS PAPILLON Immobilier pour le solde soit 29 128.63 €

12. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité le dépôt d'une demande d'attribution de fonds de concours communautaires par l'agglomération Provence verte pour un projet de parking en centre-ville.

Le fonds de concours dans ce cadre est égal à 30 % des travaux plafonnés à 150 000 € HT, soit 45 000 €.

13. DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

Le conseil municipal a donné à l'unanimité l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Var, pour le devenir du site de la cave coopérative.

La subvention demandée est de 100 000 € représentant 70 % d'un montant de travaux équivalant à 171 428 € TTC.

14. DEMANDE DE SUBVENTION FRAT

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds régional pour l'aménagement de territoire porté par le Conseil régional PACA, pour notre projet sur le devenir du site de la cave coopérative.

Le FRAT peut financer l'aménagement d'espaces communaux à hauteur de 30 % sur un montant de travaux plafonnés à 200 000 € HT soit 60 000 €.

15. ADOPTION D'UNE MOTION PRÉSENTÉE PAR L'AMRF RELATIVE À L'EXERCICE DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adopter la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de France qui demande la restitution aux élus locaux du choix et de la capacité à engager des solutions efficaces et sobres dans l'exercice des compétences eau et assainissement, en les inscrivant dans les compétences « facultatives » des communautés d'agglomération, alors que la loi NOTRe dispose d'un transfert « obligatoire » au 1^{er} janvier 2020.

16. DEMANDE DE SUBVENTION FAÇADE

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de 30 % du montant des travaux à M. Roger BLANCHARD pour le ravalement de la façade de sa maison située 9, rue Neuve.

17. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

- C793 Le Cros de l'Estang 9a 22ca

18. INFORMATIONS

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il sera invité prochainement à assister à la présentation du résultat des travaux en cours sur la révision générale du PLU, qui sera suivi par une présentation en commission élargie puis en réunion publique.

19. QUESTIONS ORALES

M. Michel TOMAS demande où en est l'instruction de la reconnaissance en état de catastrophe naturelle de la commune pour les dégâts sur les maisons occasionnés par la sécheresse 2017 : la demande a été faite et la commune est dans l'attente de la décision qui tarde parce que les urgences dues aux inondations passent en priorité.